

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ariane-duchesne-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c57e11b990857e308f47267f>

Date d'obtention : 2024-11-26 23:41:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de bien suivre les étapes, de confisquer les cellulaires sans regarder à l'intérieur si on a un soupçon de possible image de pornographie juvénile et de faire toutes ses étapes le plus rapidement possible et dans la confidentialité afin que les policiers puissent agir rapidement auprès des jeunes concerner.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Pour l'instant je n'ai pas eu à intervenir dans un cas de sexto, mais je vais faire attention de bien suivre les étapes et de me fier au document afin de ne pas poser des questions subjectives.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité et m'assurer de bien suivre les étapes afin de ne pas nuire au travail des policiers par la suite. Je vais m'assurer aussi qu'il se sente dans un endroit sans jugement.